

- (i) les biens meubles et immeubles et tous droits de propriété s'y rapportant, comme les hypothèques;
- (ii) les actions, titres, obligations et obligations non garanties ou toute autre forme de participation à une société, à une entreprise commerciale ou à une joint venture;
- (iii) les créances et les droits à prestations contractuelles ayant valeur financière;
- (iv) les droits de propriété intellectuelle, ce qui comprend les droits d'auteur et les droits concernant les brevets, les marques et noms déposés, les dessins industriels, les secrets commerciaux ainsi que le savoir-faire;
- (v) les droits à activité économique et commerciale accordés par la loi ou en vertu d'un contrat, relatifs notamment à la prospection, la culture, l'extraction ou l'exploitation de ressources naturelles.

Toute modification de la forme d'un investissement n'affecte pas sa qualification d'investissement.

- c) Le terme "revenus" désigne toutes les sommes produites par un investissement, en particulier mais non exclusivement, les bénéfices, les intérêts, les gains en capital, les dividendes, les royalties, les rémunérations ou autres revenus courants.
- d) Le terme "investisseur" désigne, en ce qui concerne chacune des deux Parties contractantes:
  - (i) toute personne physique possédant la citoyenneté ou résidant en permanence sur le territoire de l'une des Parties contractantes conformément à la législation de cette Partie contractante; ou
  - (ii) toute société par actions, société, société de fiducie, joint venture, organisation, association ou entreprise enregistrée ou dûment constituée conformément aux lois applicables de cette Partie contractante;

à condition que cette personne physique, société par actions, société, société de fiducie, joint venture, organisation, association ou entreprise ait, conformément à la législation de ladite Partie contractante, qualité